REP

RELAIS ENFANTS - PARENTS

EN MILIEU CARCÉRAL

Seine-Maritime / Eure

Présenté et validé en Assemblée Générale le 5 février 2019

Association déclarée en Préfecture de Seine Maritime, le 21 Octobre 1991

Statuts modifiés le 6 et 13 février 2018

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL 2018

PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

ORGANISATION DU RELAIS ENFANTS-PARENTS DE HAUTE-NORMANDIE

HISTORIQUE

BILAN DETAILLE
- Les demandes de l'année 2018
- Les différentes actions 2018
- Le bénévolat

FORMATIONS 2018 – TEMPS DE RENCONTRES – STAGIAIRES

COMMUNICATION

SUIVI ET EVALUATION DE NOTRE ACTION

ORIENTATIONS 2019

RAPPORT MORAL 2018

Si l'année 2018 a été une année riche à de multiples niveaux, elle a aussi été l'année de la consolidation de nos activités, de leur expansion, et d'un déménagement attendu. Nous sommes arrivés dans de nouveaux locaux, plus accueillants, plus adaptés à nos missions au 18 rue Saint Julien, grâce à la Mairie de Rouen. Nous avons acquis 3 places de parking pour faciliter l'accès aux salariées de l'Association mais aussi aux bénévoles. Nous louons aussi un garage qui nous permet de stocker du matériel si déterminant pour les ateliers et les différentes activités liées au Relais.

Nous travaillons toujours davantage au maintien du lien entre l'enfant et son parent incarcéré afin que l'enfant puisse se construire et s'épanouir.

Dans cette optique des détenus ont été invités à créer un conte qui a été finalisé par l'élaboration d'un livre fait à partir de collages. Après édition, celui-ci a été remis aux familles lors d'un moment festif le 11 juillet.

Par ailleurs, suite à toutes les démarches entreprises depuis 2015, nous sommes convaincus que le projet « Ecole – Détenus » verra son aboutissement et sa pérennité dans les années à venir. Nous avons obtenu, dans ce sens, pour le mois de mars 2019 un rendez-vous auprès du directeur de cabinet du Recteur de l'Académie. De plus, un courrier a été envoyé à tous les établissements du département pour les informer de ce projet et solliciter leur coopération active.

Nos autres activités se poursuivent bien évidemment – accompagnements, ateliers, fêtes, … - en veillant sans cesse à rester fidèle à l'objectif de l'Association : développer, maintenir et aider à rétablir par tous les moyens appropriés la relation entre enfants et parents (ou grands-parents) dans le cadre d'une incarcération ou suite à une peine privative de liberté quelle qu'elle soit.

Néanmoins, la période de difficultés économiques touche de plein fouet l'Association et nous devons nous habituer à une rigueur imposée et aux conséquences qui en découlent. Nous avons été confrontés cette année à une baisse de la subvention de la DISP Grand Ouest de RENNES à laquelle nous n'étions pas préparés. Nous avons dû nous montrer réactifs et faire preuve de ténacité pour que notre subvention 2019 nous soit allouée. Nous allons dès cette année devoir réfléchir à d'autres sources de financement et travailler différemment – comme nous l'a indiqué la DISP de Rennes, c'est-à-dire sous forme de « prestations » et non-plus de subventions.

Le Relais a accueilli de nouveaux membres et s'est attelé lors des réunions d'équipe à construire le Projet Associatif du Relais, ce qui a donné lieu de fructueux échanges sur le fonctionnement et le devenir de l'Association.

Mon souhait pour l'année 2019 est qu'elle soit aussi riche que celle qui vient de s'écouler. A l'occasion de ce rapport d'activité, je voudrais remercier très chaleureusement notre équipe de bénévoles sans lesquelles nous ne pourrions continuer notre travail et notre petite équipe de salariées toujours prête avec le sourire à accueillir les idées nouvelles.

PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

Vocation	➢ Favoriser, maintenir et restaurer la relation entre l'enfant et son parent ou grand-parent incarcéré ou ayant été incarcéré
Nos actions	➢ Accompagnement des enfants auprès de leur parent incarcéré. ➢ Animation d'ateliers auprès des pères, mères et grands-parents détenus. ➢ Animation de moments festifs en détention réunissant parents détenus et enfants. ➢ Accompagnement des futures et jeunes mamans et de leurs bébés à la Maison d'Arrêt de Rouen (Préparation à la naissance, Accompagnements individuels, Ateliers Parentalité, sorties Bébés, crèche). ➢ Organisation de rencontres médiatisées hors détention pour les détenus et leurs enfants lors de permissions ou dans l'année qui suit la fin de peine ou son aménagement. ➢ Groupes de paroles. ➢ Réunions d'Informations-Echanges autour des compétences parentales. ➢ Médiatisation du courrier – boite mail des ados. ➢ Soutien à la relation école-détenus. ➢ Réunions d'informations juridiques sur la parentalité et de présentation des actions du Relais (Information-Echange). ➢ Amélioration des conditions d'accueil des enfants en détention.
Etablissements concernés par nos actions en 2018	➢ Maison d'arrêt de Rouen. ➢ Maison d'arrêt d'Evreux. ➢ Centre de détention de Val de Reuil. ➢ Centre pénitentiaire du Havre.
Public cible	➢ Les enfants dont l'un des parents est incarcéré, sous écrou ou ayant été incarcéré et habitants dans l'Eure ou la Seine-Maritime ou ayant un parent incarcéré dans l'un des établissements pénitentiaires de l'Eure ou de la Seine-Maritime. ➢ Les familles de détenus ou d'anciens détenus habitants dans l'Eure ou la Seine-Maritime ou ayant un proche incarcéré dans l'un des établissements pénitentiaires de l'Eure ou de la Seine-Maritime ➢ Le parent ou grand-parent détenu dans l'un des établissements pénitentiaires de l'Eure ou de la Seine-Maritime. ➢ Le parent après son incarcération résidant dans l'Eure ou la Seine-Maritime ou dont les enfants résident dans l'un de ces deux départements.

LE FINANCEMENT DE NOS ACTIONS

Nos principaux partenaires financiers en 2018 :

- La Direction Inter-régionale des Services Pénitentiaires de Rennes
- Les CAF de l'Eure et de la Seine-Maritime dans le cadre des REAAP 27 et 76
- Le Département 76 et la MSA respectivement dans le cadre des REAAP 76 et 27
- Quelques municipalités (Rouen, Le Havre, Cléon…) et le Service Prévention de la Délinquance de la Ville de Rouen dans le cadre de l'action « Information-Echange »
- Les donateurs privés et les dons des bénévoles (avec notamment l'abandon des frais kilométriques).

Subventions et financements accordés en 2016 (hors dons particuliers et cotisations) : 81 160 €.

Subventions et financements accordés en 2017 (hors dons particuliers et cotisations) : 87 622 €.

Subventions et financements accordés en 2018 (hors dons particuliers et cotisations) : **75 844 €.**

ORGANISATION DU RELAIS ENFANTS-PARENTS EN MILIEU CARCERAL

ANNEE 2018

Conseil d'administration

Membres du Bureau :
Présidente : Isabelle CORNIER
Secrétaire : Annick HUSSON
Trésorier : Olivier RENAULT

Les administrateurs :
- Marie-Thérèse BLONDEL
- Leila DE CARBONNIERES
- Philippe HENROT
- Nicole MARTEL-FIQUET

1 Directrice
Salariée 104h/mois
(68,8% sur la base de 35h)

1 Pédopsychiatre
Superviseur bénévole,
2 à 3 réunions/trimestre

1 Assistante
Salariée 61h/mois
(40,3 % sur la base de 35h)

1 Educatrice
Salariée 104h/mois
(68,8 % sur la base de 35h)
Embauche 01/07/2018

Bénévoles, personnes ressources au cours de l'année 2018
(Près de 2900 heures de bénévolat)
4 stagiaires (Plus de 800 heures de stages)

2 Psychologues superviseurs

- 1 réunion d'équipe tous les mois à ROUEN et au HAVRE.
- 1 réunion d'analyse de pratique une fois par trimestre sur ROUEN.

2 équipes, l'une sur Rouen, l'autre au Havre qui interviennent sur les quatre établissements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

- Participations aux différentes actions de l'association
- Entretiens avec les détenus, les familles et l'enfant et le cas échéant avec les travailleurs sociaux
- Travail administratif
- Participations diverses à la vie de l'association

PETIT HISTORIQUE …

L'association a été créée officiellement en octobre 1991, il s'agit du **1er Relais de province**.

1991 Démarrage au sein de la Maison d'arrêt de Rouen par l'animation d'ateliers chez les mères détenues… Début des accompagnements des enfants auprès des mères.

1993 Aménagement de l'espace « nurserie » à la maison d'Arrêt de Rouen.

1994 Démarrage des ateliers chez les pères détenus.

1995 Mise en place de moments festifs pour les enfants avec leurs parents détenus.

1995 Déploiement de notre action à Val de Reuil et au Havre.

1998 Aménagement et équipement du parloir Enfants à Rouen.

2009 Création d'une fresque murale sur les murs du parloir Enfants de la Maison d'Arrêt de Rouen par les pères détenus dans le cadre des ateliers. Mise en place d'animations au parloir Famille au CD de Val de Reuil.

2010 Recrutement d'une nouvelle équipe au Havre dans le cadre de l'ouverture du Centre Pénitentiaire de Saint Aubin Routot.

2011 Projet « contes » chez les pères détenus à la maison d'arrêt de Rouen. L'association fête ses 20 ans. A cette occasion, organisation d'une conférence-débat sur le thème *« Papa n'est plus là, faut-il maintenir le lien à tout prix ? »*

2012 Refonte des ateliers Parentalité et démarrage au centre de détention de Val de Reuil.

Rééquipement en matériel de puériculture de la nurserie de la MA de Rouen.

Arrêt des animations Famille mise en place en 2009 au profit de moments festifs ponctuels.

2013 Mise en place des « ateliers parentalité » au centre pénitentiaire du Havre avec une nouvelle équipe de bénévoles venant renforcer celle existante.

Proposition de préparation à l'accouchement pour les futures mamans incarcérées à la Maison d'Arrêt de Rouen.

Mise en place des accompagnements de fratries à la Maison d'Arrêt de Rouen.

2014 Développement des accompagnements au sein des locaux du Relais pour les détenus en permission ou en placement extérieur sous écrou.

Développement de l'accompagnement des futures et jeunes mamans incarcérées à la Maison d'Arrêt de Rouen.

2015 Modification des statuts de l'association dont l'objet devient le suivant :

Cette association a pour objet de développer, maintenir et aider à rétablir par tous les moyens appropriés la relation entre enfants et parents (ou grands-parents) dans le cadre d'une incarcération ou suite à une peine privative de liberté quelle qu'elle soit (bracelet électronique, placement sous écrou …)

L'accompagnement proposé par le Relais-Enfants-Parents pourra se poursuivre ou se mettre en place dans un délai qui ne pourra excéder une année après la fin de la peine ou son aménagement.

- Mise en place d'une convention de bénévolat pour tous les bénévoles de l'association.
- Mise en place d'un outil statistique permettant un meilleur suivi de nos activités, de l'engagement bénévole au sein de notre association et du nombre de demandes sur l'année en cours.
- Animation d'une fête des mères à la Maison d'Arrêt de Rouen.
- Affiliation à l'association COPE (Children of Prisoners Europe).

2016

- Démarrage de l'action « Information-Echange autour des compétences parentales » sur la Maison d'Arrêt de Rouen et le Centre de Détention de Val de Reuil.
- Mise en place de groupes de paroles.
- Création d'une formation en interne à destination des nouveaux bénévoles co-animée par Bérénice JAYET, Psychologue
- Création de nouveaux outils de suivi statistiques.

2017

- Développement des moments festifs corrélativement à l'augmentation des demandes notamment sur la Maison d'Arrêt de ROUEN.
- Mise en place d'accompagnements réguliers sur la Maison d'Arrêt d'EVREUX.
- Mise en place de l'action « Ecole-Détenus » avec un premier accompagnement dans le cadre d'une permission pour permettre une rencontre avec un collège.
- Mise en place de l'action « Information-Echange » au Centre Pénitentiaire du Havre et poursuite régulière à la Maison d'Arrêt d'EVREUX.
- Réalisation de « Poney-Parloirs » au Centre Pénitentiaire du Havre.
- Signature d'une convention réunissant la Ville de Rouen, la Maison d'Arrêt de Rouen et le Relais Enfants-Parents en Milieu Carcéral permettant aux bébés accueillis avec leurs mères incarcérées à la Maison d'Arrêt de Rouen de bénéficier de demi-journées de crèche.

2018

- Participation au projet « Conte » du SPIP de la Maison d'Arrêt de Rouen et organisation d'une après-midi festive pour la remise du Conte aux enfants par leurs parents détenus (sélection des participants, contacts avec les familles, encadrement des séances de création, transports de certains enfants).
- Collecte au profit des futures mères de la nurserie de dons de matériel de puériculture et de vêtements pour les femmes enceintes.

- En avril, transfert du siège social de l'association au 18 rue Saint Julien 76100 ROUEN.
- Première « Portes-Ouvertes » du Relais Enfants-Parents en Milieu Carcéral, dans nos nouveaux locaux afin de rencontrer les partenaires et inauguration le 12 juin 2018.
- Démarrage du travail de conception et d'écriture du Projet Associatif de l'association avec les équipes de Rouen et du Havre.
- Mise en ligne du site internet « repmc.org » et édition des nouvelles plaquettes.

TEXTES DE REFERENCE

Article 271-4 du Code Civil :

L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit.
Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non.

Article 9 de la Convention Internationale des droits de l'enfant :

Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Extrait des recommandations du Conseil de l'Europe adoptées par le comité des Ministres le 4 avril 2018 :

- Les enfants devraient pouvoir rendre visite à un parent détenu dans la semaine qui suit son incarcération et de manière régulière et fréquente ensuite. Les visites dans un cadre adapté à l'enfant devraient être autorisées en principe une fois par semaine, avec des visites plus courtes et plus fréquentes pour les très jeunes enfants, si approprié.
- Les visites doivent être organisées de manière à ne pas interférer avec d'autres aspects de la vie de l'enfant, par exemple la scolarité. Si des visites hebdomadaires ne sont pas praticables, des visites proportionnellement plus longues mais moins fréquentes permettant une interaction plus étroite entre l'enfant et le parent devraient être facilitées.
- Dans les cas où la personne ayant actuellement la charge de l'enfant n'est pas disponible pour accompagner l'enfant à sa visite, des solutions alternatives devraient être recherchées, par exemple en organisant l'accompagnement de l'enfant par un professionnel qualifié ou par un représentant d'une organisation qui œuvre dans ce domaine ou par toute autre personne appropriée.
- Un espace dédié aux enfants doit être prévu dans les salles d'attente et les parloirs des établissements pénitentiaires (avec, par exemple, des chauffe-biberons, des tables à langer, des jouets, des livres, du matériel de dessin ou des jeux), où les enfants peuvent se sentir en sécurité, bienvenus et respectés. Les visites en prison doivent se dérouler dans un cadre propice au jeu et à l'interaction avec le parent. Il faudrait également envisager d'autoriser les

visites dans des lieux proches de l'établissement pénitentiaire, de manière à favoriser, à maintenir et à développer les liens enfant-parent dans un cadre le plus normal possible.

- Des mesures devraient être prises pour s'assurer que la visite se déroule dans un environnement qui respecte la dignité de l'enfant et son droit au respect de la vie privée, notamment en facilitant l'accès et les visites des enfants ayant des besoins spécifiques
- Conformément à la législation et à la pratique nationales, l'usage des technologies de l'information et de la communication (visioconférence, système de téléphones mobiles ou autre, internet, y compris la webcam et les chats, etc.) doit être facilité entre les visites en face-à-face et ne devrait pas engendrer de coût excessif. Les parents détenus qui n'en ont pas les moyens doivent bénéficier d'une aide pour assumer le coût des communications avec leurs enfants. Ces moyens de communication ne devraient jamais être considérés comme une alternative remplaçant le contact direct entre les enfants et leur parent détenu.
- Les règles régissant les appels téléphoniques (entrants et sortants) ainsi que d'autres formes de communication avec les enfants doivent être appliquées avec souplesse afin d'assurer la plus étroite communication possible entre les parents incarcérés et leurs enfants. Lorsque cela est possible, les enfants devraient être autorisés à appeler leur parent détenu au téléphone.
- Des dispositions devraient être prises pour faciliter la participation effective d'un parent détenu qui le souhaite à l'éducation de ses enfants, notamment en communiquant avec l'école, les services sociaux et de santé, et en prenant des décisions à cet égard, sauf si cette participation est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Les activités enfant-parent devraient comprendre des visites plus longues pour les occasions spéciales (fête des mères, fête des pères, fêtes de fin d'année, etc.) et d'autres visites visant à approfondir la relation entre l'enfant et le parent, en plus des visites régulières. Lors de telles occasions, il convient d'accorder une attention particulière à la possibilité que le personnel, pénitentiaire et autre, se trouvant dans les espaces prévus pour les visites soit vêtu de façon moins formelle, dans un effort de banalisation de l'atmosphère.
- Les enfants doivent, si possible et dans leur intérêt supérieur, et avec l'aide d'un adulte approprié, avoir la possibilité de se rendre dans les lieux où le parent détenu passe du temps, y compris dans sa cellule, ou de recevoir des informations à ce sujet (y compris des images).
- Des mesures spéciales doivent être prises pour encourager les parents détenus à maintenir des relations et des contacts réguliers et constructifs avec leurs enfants (et leur donner les moyens de le faire), de manière à préserver ainsi leur développement. Les restrictions aux contacts entre les détenus et leurs enfants doivent être appliquées uniquement à titre exceptionnel, pour la période la plus courte possible, afin d'atténuer l'effet négatif qu'elles peuvent avoir sur les enfants et de protéger leur droit à un lien affectif continu avec leur parent incarcéré.
- Le droit de l'enfant à un contact direct doit être respecté, même dans les cas où des sanctions ou des mesures disciplinaires sont prises à l'encontre du parent détenu. Lorsque les exigences de sécurité sont telles que tout contact physique est interdit, d'autres mesures doivent être prises pour garantir que le lien enfant-parent est favorisé.

BILAN DETAILLE PAR ACTIVITE

LES DEMANDES DE L'ANNEE 2018

Nous avons eu **315 demandes d'accompagnement en 2018** (toutes demandes confondues, émanant du détenu ou de la famille et toutes activités mises en place par le Relais confondues) dont **146 nouvelles demandes** et 169 renouvellements.

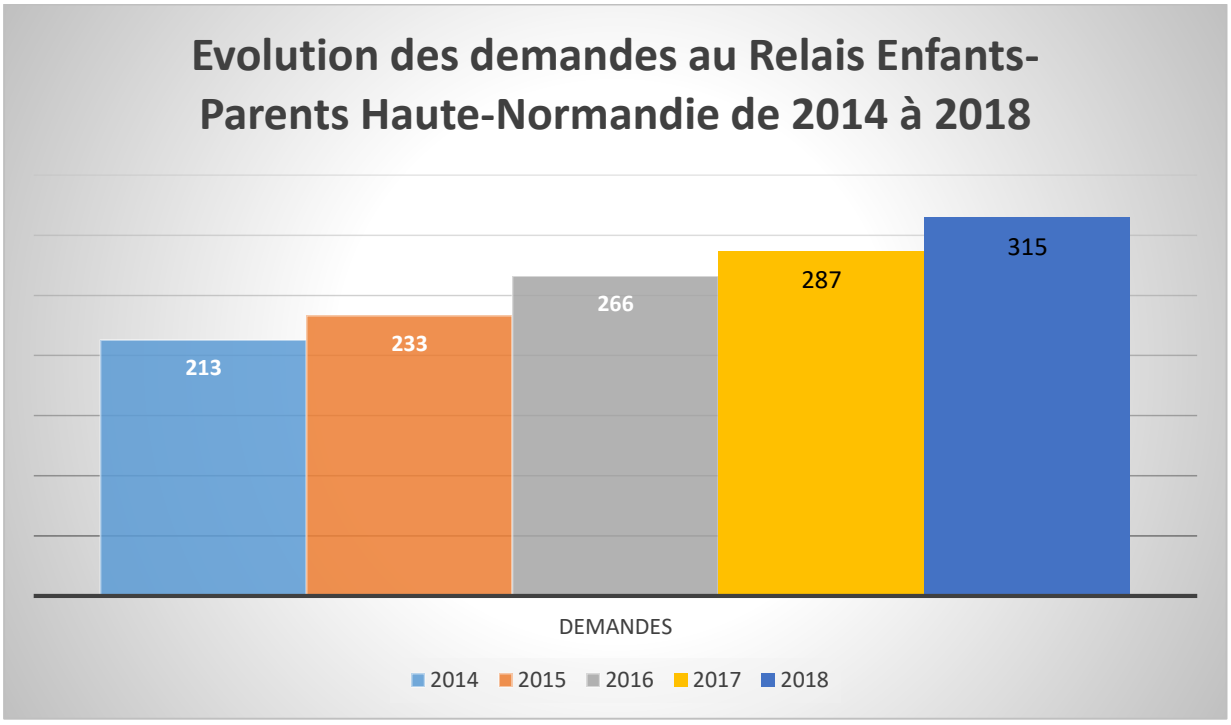

Chaque demande fait l'objet d'un traitement : envoi d'une fiche de renseignements, entretien individuel avec le détenu, prise de contact avec la famille, les travailleurs sociaux du SPIP, les services sociaux, le juge d'instruction. Le traitement de la demande n'aboutit pas nécessairement par la mise en place d'un accompagnement Relais. Pour autant, ce travail en amont est indispensable et permet de débloquer certaines situations où d'autres solutions peuvent parfois être envisagées (ex : accompagnement réalisé par un éducateur).

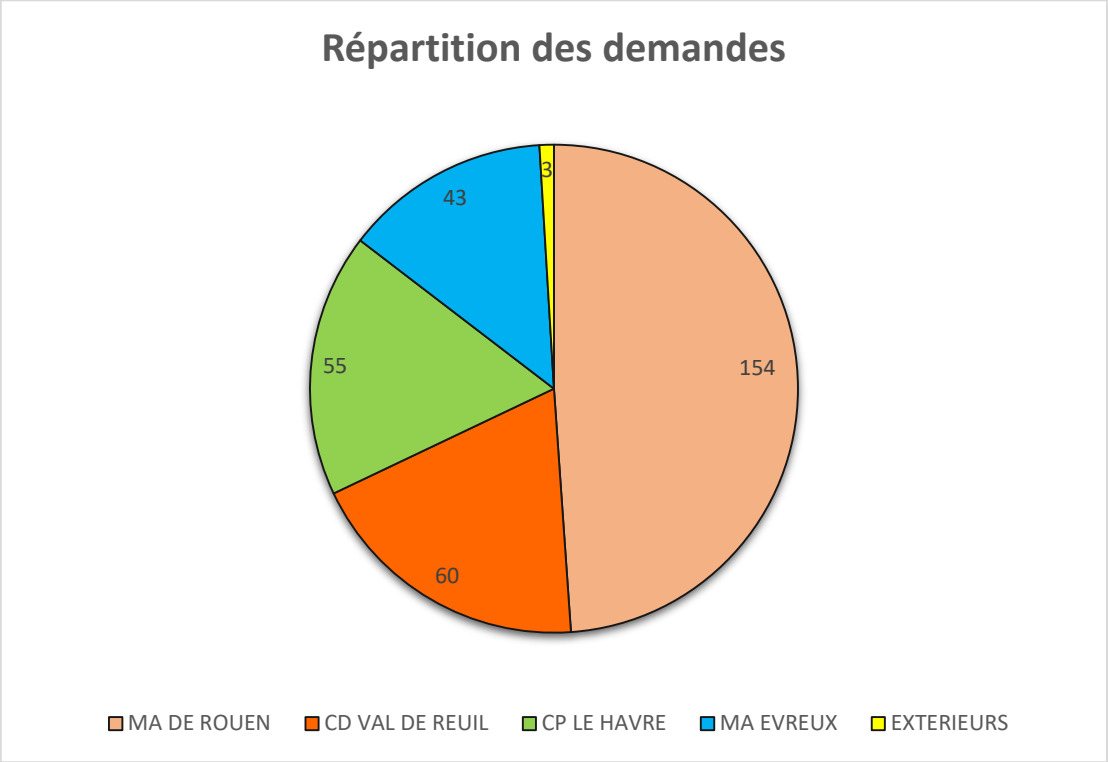

LES DIFFERENTES ACTIONS 2018

I. LES ACCOMPAGNEMENTS

1°- Les accompagnements au parloir

C'est l'action principale de l'association assurée par les bénévoles.
Les effets de l'incarcération d'un parent sur les enfants peuvent être profonds et dévastateurs. **L'accompagnement** a pour but de permettre à l'enfant de mieux vivre une séparation difficile, d'en diminuer l'impact et d'essayer de maintenir des rapports de qualité. La décision de mettre en place des accompagnements au parloir est toujours prise dans l'intérêt de l'enfant.
Une réflexion s'est engagée en 2018 sur la prise en charge des jeune-majeurs dans le cadre des accompagnements aux parloirs notamment dans le cas de jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance. Ce travail a abouti à l'accompagnement de deux jeunes majeurs en 2018 dans le cadre d'une poursuite d'accompagnement après leur majorité sur le Centre de Détention de Val de Reuil. De plus, l'un de ces jeunes-majeurs est en situation de handicap et nous avons été sollicités pour plusieurs accompagnements d'enfants malades ou en situation de handicap afin de permettre des visites dans un cadre plus adapté et plus sécurisant pour l'enfant. Nous avons répondu favorablement à ces demandes.

Nos accompagnements peuvent résulter d'une décision de justice prise par le Juge aux Affaires Familiales ou par le Juge des enfants ou d'un accord amiable entre la personne ou l'institution qui a en charge l'enfant et le parent détenu.
La demande d'accompagnement peut émaner du parent détenu, de la personne ou de l'institution qui a en charge l'enfant, d'un travailleur social…

Depuis 2013 nous avons de nouveau élargi les accompagnements aux fratries pour lesquelles les rencontres avec leur parent incarcéré n'étaient pas possibles tous ensembles à la Maison d'Arrêt de ROUEN. Nous avons réalisé plusieurs accompagnements pour des fratries allant de 3 à 5 enfants.

De même, nous réalisons plus régulièrement depuis 2016 des accompagnements pour les très jeunes enfants afin de permettre des rencontres dans des conditions plus adaptées à leur âge (0-3 ans).

- **Une phase préparatoire indispensable**

La mise en place d'un accompagnement nécessite en amont une préparation longue qui peut se dérouler sur plusieurs semaines.
Elle mobilise un certain nombre d'acteurs :

- Entretiens avec le parent détenu pour appréhender les raisons de la rupture du lien, analyser sa demande, l'accompagner et le/la soutenir dans son cheminement pour favoriser le respect du besoin de l'enfant et préparer la rencontre future.
- Entretiens avec l'enfant et les responsables légaux (famille ou représentant de l'institution en charge de l'enfant) pour comprendre le contexte, recueillir l'avis de l'enfant, aider à dissoudre les craintes et les résistances qui s'opposent au maintien du lien. S'assurer que l'enfant sait que son parent se trouve en prison.
- Contacts avec les différents partenaires concernés (SPIP, services sociaux…).

Elle nécessite la délivrance d'un permis d'accès en détention (par le directeur de l'établissement pénitentiaire pour les détenus condamnés et par le Juge d'Instruction pour les prévenus).

- **L'accompagnement**

Au cours des visites avec l'enfant, l'accompagnateur reste vigilant et peut, à tout moment, intervenir pour faciliter les échanges, entre le parent et l'enfant.
Il peut aussi nous arriver de devoir écourter une visite lorsque le parent incarcéré focalise la rencontre sur sa peine, et ne peut donc entrer en contact avec son enfant ou met, par ses questionnements envers l'enfant, ce dernier dans une position de conflit de loyauté avec son autre parent.
Parfois, nous devons cesser les accompagnements car l'enfant ne souhaite plus ces visites, nous devons toujours avoir en tête le bien-être de l'enfant et l'objectif de notre action.
Le tiers, par sa présence, permet donc de protéger l'enfant tout en soutenant les parents dans leurs fonctions parentales et en favorisant le lien d'attachement. Si le droit de visite peut offrir une opportunité de travailler le lien parent/enfant, ce travail doit également être conduit en parallèle, dans d'autres espaces temps comme, par exemple dans le cadre des ateliers parentalité ou des groupes de paroles.

- **L'« après » accompagnement**

La préparation de la sortie avec le parent et l'enfant est essentielle afin d'éviter une nouvelle rupture des liens et d'anticiper les difficultés afin de trouver des solutions adaptées à chaque situation.

2°- Les accompagnements extérieurs

A- Détenus en permission

Les détenus sortant de maison d'arrêt ou de centre de détention pour des permissions d'une journée ou d'un week-end n'ont pas toujours de lieu adapté pour rencontrer leurs enfants. Nous proposons des rencontres encadrées au sein de nos locaux aménagés en conséquence ou « au chalet » de l'association Emergence. Notre présence rassure également les mamans qui n'accepteraient pas toujours que les pères rencontrent seuls leurs enfants lors de ces permissions. Le travail préparatoire est le même que celui réalisé pour les accompagnements réalisés au sein des établissements pénitentiaires.

B- Anciens détenus

De la même manière que pour les détenus en permission, les anciens détenus qu'ils soient ou non en placement extérieur peuvent bénéficier de rencontres médiatisées dans les locaux du Relais ou au « Chalet » de l'association Emergence qui est situé à Rouen au-dessus de la gare ferroviaire ce qui est un atout indéniable pour faciliter les trajets des détenus comme des enfants.

II. LES MOMENTS FESTIFS

Nous organisons des rencontres qui permettent aux enfants et aux parents détenus de partager un moment différent de celui du parloir. L'ensemble de l'équipe du Relais, les parents détenus et leurs enfants se retrouvent ainsi le temps d'un goûter.

Ces temps forts qui ponctuent l'année, sont « calés » sur les fêtes traditionnelles que sont Noël, la fête des pères… une occasion de réintroduire au sein de la prison, une réalité que vivent tous les enfants et de permettre au parent détenu d'être au plus près de la temporalité extérieure.

Cette année, nous avons ainsi organisé la galette des rois sur Rouen et Val de Reuil, une fête pour Pâques à Rouen et Val de Reuil, la fête des pères à Rouen et Val de Reuil et la fête de Noël à Rouen et Val de Reuil.

Compte-tenu de l'augmentation du nombre de demandes pour cette action, nous avons décidé de « doubler » tous les moments festifs réalisés à la Maison d'Arrêt de Rouen (à l'exception de la galette des rois) afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. Ces moments festifs sont aujourd'hui mixtes à la Maison d'Arrêt de Rouen et réunissent donc à la fois des pères et des mères incarcérés.
Ces moments festifs sont l'occasion de mettre en place un atelier parent/enfant permettant la réalisation d'un bricolage en commun.
Nous avons toujours en tête la phrase qu'une jeune fille accompagnée par le Relais nous disait lors d'un atelier père-enfant : *« C'est trop bien parce que nous, on peut jamais bricoler avec papa ! »*

A Rouen, comme à Val de Reuil, les enfants accompagnés par les éducatrices de l'Aide Sociale à l'Enfance se joignent à nous. Nous prenons les enfants et leur papa en photo et leur offrons les tirages.

Au Centre Pénitentiaire du Havre, nous nous associons aux fêtes organisées par l'Accueil des Familles.

Cette année encore, une bénévole diplômée en pâtisserie a réalisé les gâteaux pour plusieurs de nos moments festifs sur Rouen et Val de Reuil ; ce qui a réjoui les enfants comme les détenus. Les gâteaux « maison » sont particulièrement appréciés par les détenus et les enfants !

III. LES ATELIERS PARENTALITE

Pour rester parent en prison, il faut trouver l'espace de parole nécessaire à l'expression de la difficulté de remplir une mission qui semble impossible, pour beaucoup, en raison de la séparation et de l'éloignement.
Le parent, même absent physiquement, reste toujours psychiquement présent dans la tête l'enfant. C'est pourquoi, permettre à un parent -qu'il ait ou non la possibilité de voir son enfant au parloir- de réaliser pour lui un cadeau en atelier, c'est donner à l'enfant une preuve de l'implication de son parent dans sa vie.

Réaliser un objet en atelier c'est être parent, car c'est avant tout prendre du temps pour son enfant.

Les ateliers se déroulent sous la responsabilité de 2 animateurs de l'association. Ils ont pour objectifs de :

- réfléchir sur la nécessité de rester « parent » en prison tout en considérant le vécu particulier de l'enfant, de parler de la séparation.
- permettre aux parents d'offrir à leurs enfants un "*objet*" fabriqué de leurs propres mains

Il s'agit là d'un temps de rencontre et d'échange privilégié où être parent et se soucier de son enfant sont pris en considération.

Afin de mieux gérer les demandes d'inscription aux ateliers et de cibler les détenus qui remplissent les critères permettant d'intégrer ces ateliers, nous effectuons des rencontres individuelles.
Nous contactons les personnes en charge du ou des enfants pour qu'ils nous confirment leur accord pour recevoir les cadeaux destinés aux enfants.
Les détenus intègrent ensuite le groupe après accord de la détention.

A la maison d'arrêt de Rouen :
Ces ateliers ont eu lieu toute l'année (hors vacances scolaires, sauf exception), chaque mardi après-midi pour les pères et les mères. Nous avons un nombre important de demandes mais le nombre de détenus réellement présents aux ateliers est souvent largement inférieur au nombre d'inscrits et ce pour différents motifs (refus, sport, promenade, rdv médicaux, parloirs …).
Pour les mères comme pour les pères, un entretien préalable est nécessaire à la validation de l'inscription et l'autorisation est demandée à la personne ou à l'institution qui a en charge le ou les enfants pour la réception des cadeaux qui lui ou leurs sont destinés. C'est seulement quand ces deux conditions sont remplies et que l'accord de la détention a été obtenu, que l'inscription est validée.

Au Centre de détention de Val de Reuil :
Les ateliers ont lieu tous les quinze jours le vendredi après-midi et suivent la même procédure d'inscription.

Au centre pénitentiaire du Havre :
Les ateliers ont lieu tous les quinze jours, le samedi matin et suivent la même procédure d'inscription.

A la Maison d'Arrêt d'Evreux :
Les ateliers ont lieu tous les quinze jours le jeudi après-midi et suivent la même procédure d'inscription.

Détenus différents présents aux ateliers en 2018 :

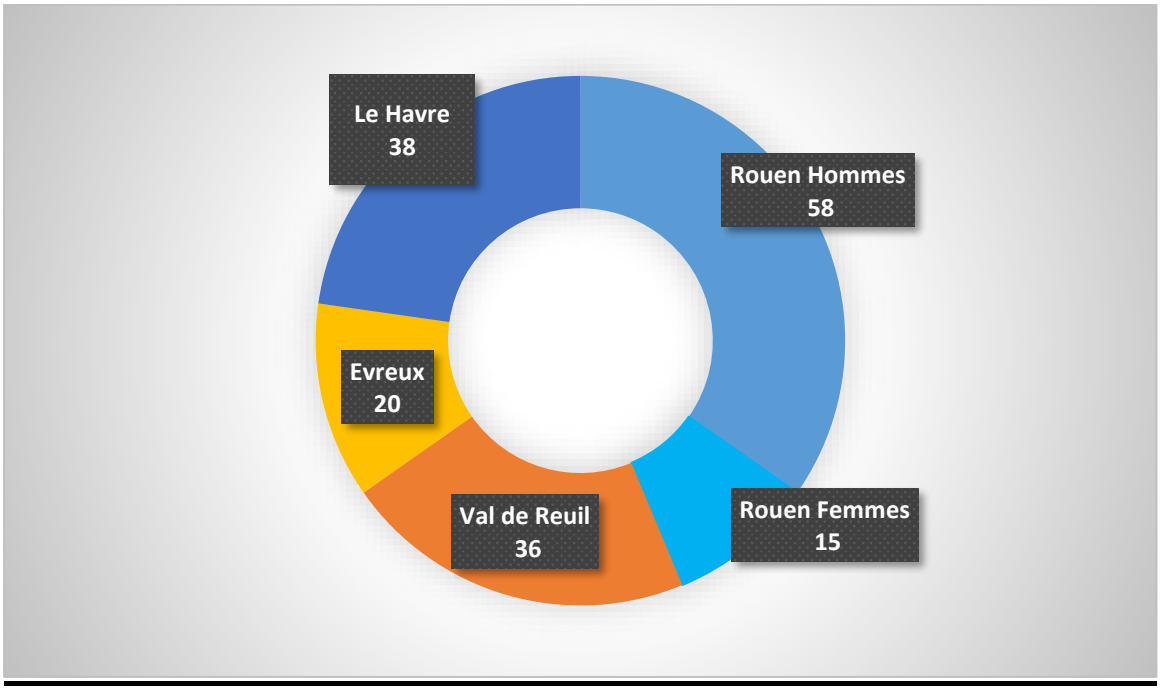

Nombre total cumulé de **détenus présents** aux ateliers en 2018 : **477**
Nombre de **détenus différents inscrits aux ateliers** en 2018 : **148**

IV. LA NURSERIE DE LA MAISON D'ARRET DE ROUEN – L'ACCOMPAGNEMENT DES FUTURES ET JEUNES MAMANS ET DE LEURS BEBES

La première nurserie de la MAF (Maison d'Arrêt des Femmes) avait été réalisée par le Relais Enfants-Parents en partenariat avec le service social de la prison, en 1991.
C'est à la demande des mères qui accouchent pendant leur incarcération et pour celles qui entrent avec un bébé (les bébés pouvant rester avec elles jusqu'à l'âge de 18 mois) que l'association intervient afin de permettre la socialisation de l'enfant en les faisant sortir de la nurserie.

Cette année 2018, nous avons accompagné 3 futures mères ou jeunes mères incarcérées avec leur bébé à la Maison d'arrêt de Rouen.

Suite à une réflexion sur les conditions d'accueil et les modalités d'accueil des bébés en détention avec le SPIP, le SMPR en 2012, à laquelle nous avons été associés, il a été décidé de proposer un accompagnement individuel des futures mères incarcérées, en plus de la proposition de sortie des bébés traditionnellement faite par le Relais. Les mères et futures mères sont complètement isolées avec leur enfant ; pour des raisons de sécurité, elles ne peuvent pas être mélangées avec les autres détenues. Les seuls contacts possibles, sont ceux avec le SPIP et la PMI.

L'idée est donc de proposer, aux mères qui le souhaitent, des temps de rencontre pour échanger autour de leur enfant sans le regard d'un travailleur social, d'un personnel médical ou carcéral.
Les futures mères participent également à l'atelier parentalité le mardi.

Des sages-femmes, personnes ressources du Relais, assurent les séances de préparation à l'accouchement pour les futures mères incarcérées.

En 2017, nous avons pu signer une convention réunissant la Mairie de Rouen, la Maison d'Arrêt de Rouen, le SPIP 76 et le Relais visant à permettre aux enfants vivant auprès de leurs mères incarcérées à la Maison d'Arrêt de Rouen de bénéficier de demi-journées en crèche.

Les bénévoles du Relais en charge de cette action viennent chercher le ou les enfants à la Maison d'Arrêt de Rouen et les conduisent à la crèche « Les Cigognes » de Rouen. Les mères ne pouvant rencontrer le personnel de la crèche, la bénévole est un lien très important entre la mère et la structure d'accueil lors du dépôt à la crèche, comme lors du retour en cellule auprès de la mère incarcérée.

Nous prenons également en charge l'enfant (dans la mesure de nos possibilités) lors d'audiences devant le juge ou devant d'autres commissions et lorsque, pour des raisons de santé, la maman ne peut s'occuper de son enfant pendant une journée ou une demi-journée.
Nous réalisons des collectes de vêtements, de jouets et de matériel de puériculture afin de permettre aux mères d'attendre leurs bébés dans les meilleures conditions matérielles possibles. Les dons sont nombreux et l'utilisation des réseaux sociaux nous permet une diffusion rapide des besoins urgents.

V. LES GROUPES DE PAROLES

Au Centre de détention de Val de Reuil :
Cette année encore, cette action a été particulièrement impactée par les difficultés liées à l'absence de direction au SPIP de Val de Reuil et à la surcharge de travail des conseillers qui n'ont pas pu orienter de détenus sur cette action.

Nous avons pourtant pu rencontrer les détenus qui souhaitaient s'inscrire sur ce groupe lors de deux journées consacrées aux entretiens individuels et nous avons adressé un courrier à chacun pour leur indiquer que le groupe ne pourrait pas se mettre en place.

Au centre pénitentiaire du Havre :
Un groupe a pu être mis en place en 2018 animé par deux bénévoles de formation assistantes sociales.

Exemples de thèmes abordés au cours des rencontres : être père, père absent, comment baliser le chemin, parler de soi avec ses enfants, la transmission.

Méthodologie :

Réalisation par les détenus d'un petit cahier à l'intention de leur(s) enfant(s).
Chaque thème est illustré par des dessins, des acrostiches, des poèmes, des arbres représentants l'entourage des enfants mais aussi leur propre entourage, lorsqu'ils étaient enfants.
Chaque détenu personnalise sa création. Ceux-ci pourront montrer leur carnet à son leur (leurs) enfant(s) au moment qu'il choisira.
Les rencontres et les échanges se font notamment autour de livres destinés à aider les enfants à comprendre la situation de leur père. Les livres sont offerts par le relais aux détenus participants.

A la Maison d'Arrêt d'Evreux :
Des groupes thématiques initialement prévus pour les personnes suivies par le SPIP en milieu ouvert ont finalement été mis en place en milieu fermé faute de parvenir à des orientations suffisantes par les conseillers. Cette action fonctionne très bien et sera renouvelée en 2019 à raison d'une fois par mois. Il s'agit plus d'un débat que d'un groupe de parole à part entière et il permet une prise de parole plus libre et des inscriptions plus nombreuses s'agissant de thèmes « généralistes » bien qu'en lien direct avec la parentalité.

Thèmes proposés en 2018 :
L'école
Etre parent malgré l'incarcération
Etre un parent parfait, c'est possible ?
La séparation, comment la gérer ?
La sexualité, faut-il en parler aux enfants ?
Les réseaux sociaux, dangers pour les enfants, adolescents ?

VI. LES REUNIONS « INFORMATION-ECHANGE AUTOUR DES COMPETENCES PARENTALES »

Il s'agit d'interventions en détention dans le cadre de réunions avec deux objectifs principaux :
- Assurer une information pour les parents et grands-parents détenus afin de démontrer que les partenaires associatifs, en complément des institutions, agissent et interviennent pour développer leurs compétences psychosociales.
- Développer la maturité éducative des parents détenus et mettre ainsi à profit le temps de l'incarcération pour prévenir les risques de récidives en leur permettant à la sortie d'avoir conscience de leur rôle de parent et des responsabilités.
- Informer les parents détenus de leurs droits et devoirs de parents.

L'objectif de cette action n'est pas d'aborder des situations individuelles en « collectif » mais bien de fournir un certain nombre d'informations sous forme d'une « sensibilisation » sur le thème « rester parent malgré la détention » et sur « l'après… ». C'est pourquoi, les détenus ont la possibilité de demander un entretien individuel après ce temps collectif. Pour autant, les échanges sont très riches et même si les situations individuelles ne sont pas abordées dans le détail, certaines difficultés sont évoquées lors du temps d'échange qui permet aux uns et aux autres de mesurer qu'ils ne sont pas seuls devant la difficulté de rester parent en prison.
Une grande majorité des détenus (plus de 90%) souhaitent un entretien individuel après la séance et nombre d'entre eux demandent à participer aux ateliers parentalité, moyen pour certains de reprendre un lien avec leurs enfants alors qu'il n'existe pas de parloir.

En fin de séance nous demandons aux détenus si la présentation leur a plu, si elle était assez claire et le retour des détenus est toujours très positif. Ils mettent en avant qu'il n'existe pas de lieu pour les parents qui souhaitent avoir des informations sur leurs droits et les possibilités qui s'offrent à eux d'assumer leur rôle de parent. La poursuite de cette action leur semble une nette amélioration de la prise en compte de leurs droits. Plusieurs évoquent le fait que cela soutiendra leur parentalité à la sortie.

Sur la Maison d'Arrêt d'Evreux, l'orientation est essentiellement faite par les Conseillers d'Insertion et de Probation suite notamment aux rencontres des arrivants. Au Havre, un affichage a été réalisé afin de permettre aux détenus intéressés de s'inscrire.
La principale difficulté est liée à l'orientation des détenus sur cette action (manque de temps dont disposent les Conseillers d'Insertion et de Probation pour orienter vers nous les détenus qui pourraient bénéficier de cette action) et à la difficulté d'informer les détenus de l'existence même de cette action. Nous devions expérimenter en 2018 la distribution massive de flyers aux détenus afin de leur proposer de participer à cette action sur la Maison d'Arrêt de Rouen, toutefois, le changement de l'équipe de direction et les modifications de l'équipe du SPIP n'ont pas rendu cette action prioritaire. Nous espérons que nous pourrons procéder à la distribution des flyers en 2019 afin de voir cette action mise en place effectivement sur Rouen.

Quelques réactions de détenus … :
Ce temps d'information-échange commence par la diffusion du dessin animé « Tim et le mystère de la patte bleue » réalisé par l'Uframa. Cette diffusion est peut-être le moment qui suscite le plus de réactions de la part des détenus. En effet, certains vont parfois jusqu'à manifester de la colère au vu des émotions ressenties par eux en regardant ce film d'animation, mais beaucoup sont émus. C'est une première prise de conscience pour certains de la souffrance qu'engendre pour les enfants l'incarcération d'un de leurs parents et un premier pas vers le temps d'échange qui suivra la présentation de nos actions.
D'autre part, beaucoup de détenus manifestent à quel point ils sont surpris de l'attention qui leur est portée en tant que parent dans le cadre de cette action alors même qu'ils sont incarcérés. Ils découvrent ainsi qu'ils ont des droits et des devoirs mais surtout que c'est l'enfant avant tout qui a le droit de maintenir des liens avec son parent, y compris son parent incarcéré, si c'est dans son intérêt. C'est une restriction essentielle dont certains n'avaient pas conscience. La question de l'autorité parentale y est également abordée et suscite de nombreuses questions.

VII. La boite mail des ados

Il ne s'agit pas d'une action en tant que telle mais d'un moyen supplémentaire ou complémentaire de maintenir les liens.
L'idée est de proposer aux adolescents un moyen plus contemporain que le courrier postal pour continuer à garder le lien avec leur parent incarcéré en l'absence de visites ou en plus de celles-ci. Force est de constater que les jeunes adolescents communiquent bien plus volontiers par mail que par courrier, c'est pourquoi nous mettons à leur disposition la boite mail du relais. Le relais se charge d'imprimer les mails et de les transmettre à la prison dans laquelle le détenu est incarcéré pour qu'il retrouve le « circuit » habituel du courrier des détenus.
Nous souhaitons travailler avec les détenus sur l'importance, en tant que parents, de ne pas demander à leurs enfants d'utiliser un moyen de communication non autorisé.

Même en l'absence d'utilisation de ce dispositif, son intérêt réside dans le fait que son existence nous permet d'aborder la posture éducative avec les parents détenus.

VIII. L'accompagnement « par courrier »

L'accompagnement par courrier a lieu notamment dans le cadre de prise de relais suite à l'arrêt d'un accompagnement éducatif par l'ASE ou dans le cadre d'une AEMO pour des détenus ayant ou non des droits de visites, afin d'assurer la sécurité affective et psychologique des enfants qui reçoivent le courrier. Certains pères ont en effet des difficultés à faire suffisamment « filtre » et ne perçoivent pas toujours ce qui peut être dit ou non dans le cadre d'une correspondance avec les enfants notamment en fonction des motifs de l'incarcération et des droits du parent incarcéré. Nous nous rendons dans ce cadre, à domicile pour aider l'enfant ou le jeune (notamment dans des situations de handicap) à répondre au courrier de son parent détenu.

Cette année encore, nous avons accompagné une famille dans le maintien des liens au travers du courrier. Ce type d'accompagnement nous amène souvent à un travail plus large au sein de la famille et nous amène à proposer parfois un entretien avec la psychologue intervenante au Relais pour faire un point et éventuellement proposer une orientation avec un psychologue ou un psychiatre quand cela s'avère souhaitable.

Il est important de toujours mesurer l'intérêt de l'enfant dans l'accompagnement réalisé particulièrement quand les liens se font uniquement par courrier.

IX. Les appels médiatisés

En 2017, nous avons réalisé des appels médiatisés à la demande du juge, pour une mère incarcérée qui appelait toutes les semaines ses enfants placés.

En 2018, nous avons également mis en place un appel médiatisé pour une mère incarcérée et nous assurons toutes les semaines une présence à la MAF pour lui permettre d'appeler son fils, placé en foyer. L'enfant de son côté, est accompagné d'un éducateur. Comme l'accompagnement « par courrier », c'est un moyen de permettre le maintien du lien, tout en préservant l'intérêt de l'enfant.

X. Les photos pour Noël au parloir famille du Centre de détention de Val de Reuil :

En 2013, nous avons décidé de proposer aux détenus et à leurs familles la réalisation de photographies au cours des parloirs du week-end précédent Noël.

En 2018, nous avons une fois de plus renouvelé cette action et le relais a offert une photo à chaque détenu et deux photos pour les familles avec des enfants. Les détenus ont eu également la

possibilité de commander des retirages dans plusieurs formats pour offrir à leur famille.

Le service parloir a fait un travail particulièrement remarquable cette année, la plupart des familles étaient informées de notre venue.
Nous avons pu rencontrer près de 60 détenus et leurs familles sur les deux après-midi d'intervention.
Les photos ont été prises dans le nouveau parloir aménagé par le Relais grâce au soutien de la Fondation Ronald Mac Donald en 2017.

XI. L'accompagnement « Ecole-Détenus »

En 2015 un diagnostic réalisé par une équipe-projet au relais a mis en évidence la nécessité de mettre en place une convention entre le ministère de l'Education Nationale, le ministère de la Justice et le Relais Enfants-Parents de Haute-Normandie afin de permettre au Relais d'être l'interface entre les détenus et les établissements scolaires.

Dès mars 2015, les contacts sont engagés avec les professionnels de « l'Education-Nationale », des avocats, les ministères, l'administration pénitentiaire, certains élus, la défenseure des droits des enfants … et bien sûr la Fédération des Relais Enfants-Parents pour recueillir l'avis de chacun sur la question de la place des parents incarcérés au sein de « l'école » au sens large.

Ce projet nécessite, pour sa complète réalisation, l'élaboration et la mise en place d'une convention nationale entre les différents ministères concernés et le Relais Enfants-Parents. Cette convention nous permettra de représenter les détenus qui en feront la demande dans le cadre des relations avec l'Education Nationale, afin de favoriser le maintien des liens familiaux au travers du suivi de la scolarité des enfants.

Reconnaitre des droits aux détenus « parents d'élèves », leur permettre de les assumer en étant accompagnés par les institutions de la République, contribuera alors à la prévention de la délinquance et de la récidive pour les parents et leurs enfants.
Ceux-ci seront davantage sensibles à l'importance donnée par leurs parents quant au suivi de leur scolarité, pour les procédures d'orientation, les résultats scolaires, l'évolution des prises en charge s'il bénéficie d'un dispositif particulier… le regard du jeune par rapport à son parent sera alors modifié.
Le parent détenu reste un parent comme les autres et, accompagné dans ses démarches, peut alors assumer pleinement son rôle.

Du fait du changement de gouvernement, il n'a pas été possible d'élaborer la convention prévue en 2016 avec les différents ministères concernés.
Nous avons décidé de mettre en place cette action « au local » dans un premier temps.
Une rencontre avec le nouveau recteur de le Région académique Normandie est prévue début 2019 et nous espérons qu'elle permettra de relancer le travail avec les ministères autour de l'élaboration d'une convention nationale.

XII. Les rencontres avec une Psychologue

Nous avons pu constater la difficulté de certaines familles à effectuer la démarche de rencontre avec une Psychologue notamment pour évoquer les difficultés liées à l'incarcération d'un des parents que les parents soient ou non séparés.
Nous avons également besoin dans certaines situations d'un éclairage nous permettant de mesurer si « l'intérêt de l'enfant » réside bien dans la poursuite de l'accompagnement ou si parallèlement à notre accompagnement, un suivi psychologique est souhaitable.
C'est pourquoi depuis 2017, il est proposé à certaines familles une rencontre ponctuelle avec Madame MESDARI, Psychologue qui intervient également dans le cadre des réunions d'équipe de Rouen.
Si les familles adhèrent à l'idée de cette rencontre, la psychologue se rend à leur domicile (les rencontres peuvent également se faire au Relais) et rédige un compte-rendu à la directrice du Relais.

XIII. Le projet « Conte »

Nous avons été associés à ce projet mis en place par le SPIP de la Maison d'Arrêt de ROUEN en partenariat avec l'association « Dans la forêt Hur Ben ».

Ce projet s'est déroulé en 8 sessions avec dix inscrits.
Les participants se sont rapidement emparés du projet et se sont investis dans la durée.
Le résultat final a été très apprécié de tous.

Lors de la dernière séance, les enfants ont été conviés pour un goûter organisé par le Relais. Un spectacle de lecture musicale était prévu à l'arrivée des enfants.

LE BENEVOLAT

L'association fait appel à des bénévoles pour les missions permettant de maintenir le lien entre l'enfant et son parent détenu (ou l'ayant été). Le contenu et l'exécution de la mission du bénévole sont coordonnés par la directrice de l'association.

Les bénévoles qui interviennent dans le cadre de nos actions ont deux statuts :

- Les bénévoles dits « de terrain » qui interviennent régulièrement dans nos actions
- Les « personnes ressources » qui interviennent plus ponctuellement (par ex : sages-femmes) ou que nous sollicitons par rapport à leurs compétences (par ex : avocats) ou sur un projet spécifique (par ex : école-détenus)

Chaque bénévole de terrain signe une convention de bénévolat dans laquelle il s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires, les statuts de l'association, les règles imposées par l'administration pénitentiaire, à suivre les orientations qui seront définies par le projet associatif (en cours d'établissement), les engagements définis avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), les principes de bénévolat et de laïcité ainsi que de confidentialité.

Le bénévole s'engage également à :

- mener à bien les tâches définies au regard de ses aptitudes, du temps dont il dispose et des responsabilités qu'il accepte.
- avoir un comportement courtois et respectueux des convictions et des opinions de chacun (autres bénévoles, détenus ou familles de détenus).
- respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur
- préparer et à assurer ses interventions avec ponctualité, régularité et sérieux dans le respect de l'organisation définie en accord avec son référent au sein de l'association.
- assister aux réunions mensuelles
- porter une tenue vestimentaire adaptée au contexte de la prison
- coopérer avec les différents partenaires de l'association
- fournir à l'association un justificatif d'assurance en cas de transport d'enfant dans son véhicule personnel pour les besoins de l'association et informer immédiatement l'association en cas de retrait de permis.
- faire un retour de chaque action à l'aide du document de compte-rendu d'entretien mis à sa disposition

Le Bénévole rend compte de son activité à la directrice de l'association. Si le bénévole rencontre une quelconque difficulté dans le cadre de ses activités bénévoles, il doit avertir la responsable de l'association sans délai. L'association s'engage notamment à l'égard du bénévole :

- à lui confier des responsabilités, missions et activités en lien avec ses demandes, les missions et les besoins de l'association
- à proposer régulièrement des actions de sensibilisation ou de formation en lien avec la parentalité et le milieu carcéral
- à faire un point annuel sur ses activités au sein de l'association et sur ce que lui apporte son engagement bénévole

- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'association

En 2018, 53 personnes ont participé bénévolement à nos actions (bénévoles « de terrain » et « personnes ressources ».
Au cours de l'année 2018, 5 bénévoles « de terrain » ont quitté l'association pour des raisons personnelles, professionnelles ou de santé et 5 nous ont rejoints.
Au 31 décembre 2018, les bénévoles et personnes ressources engagés au sein de l'association étaient au nombre de 45.

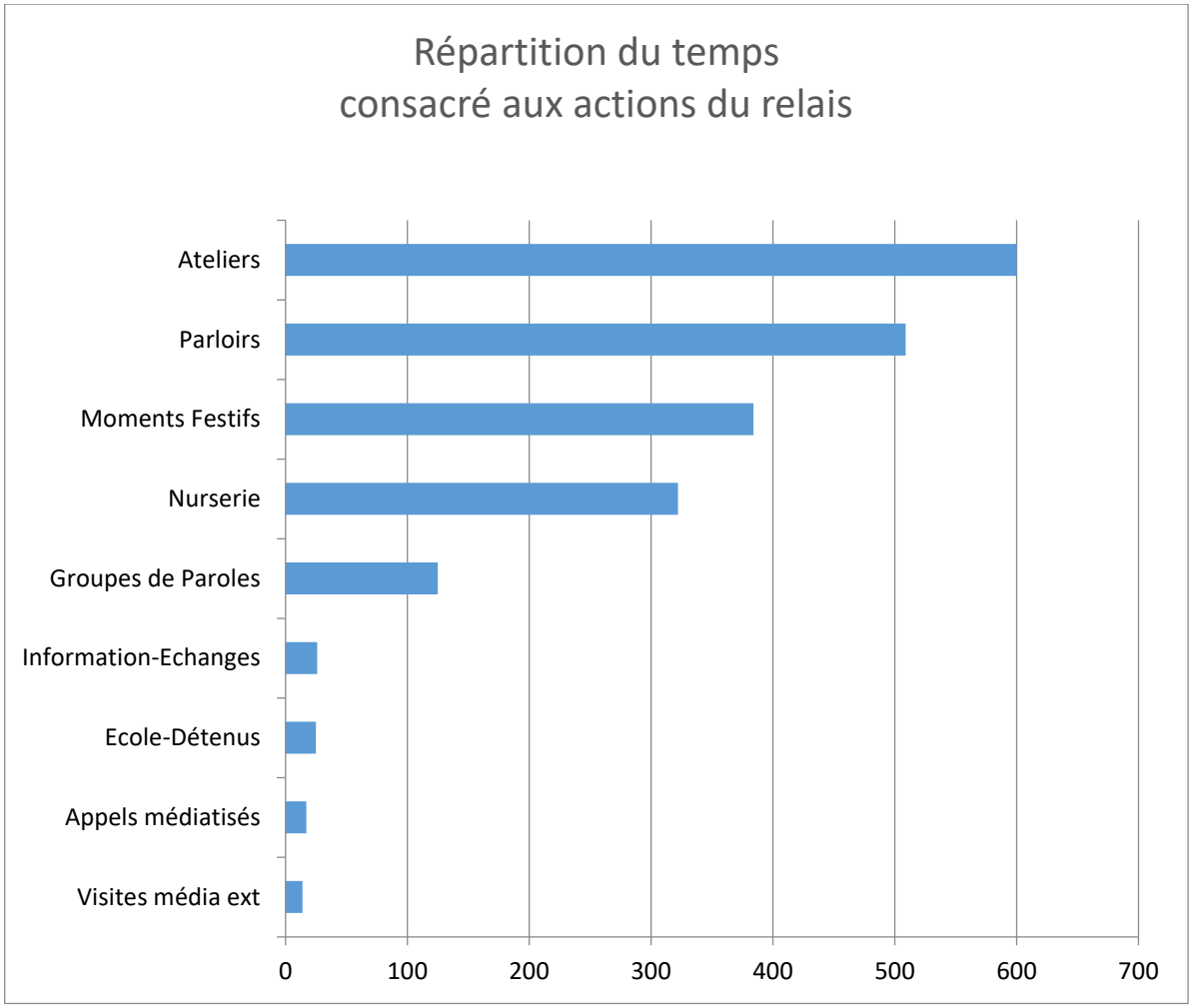

Ce graphique tient compte du temps salarié et bénévole

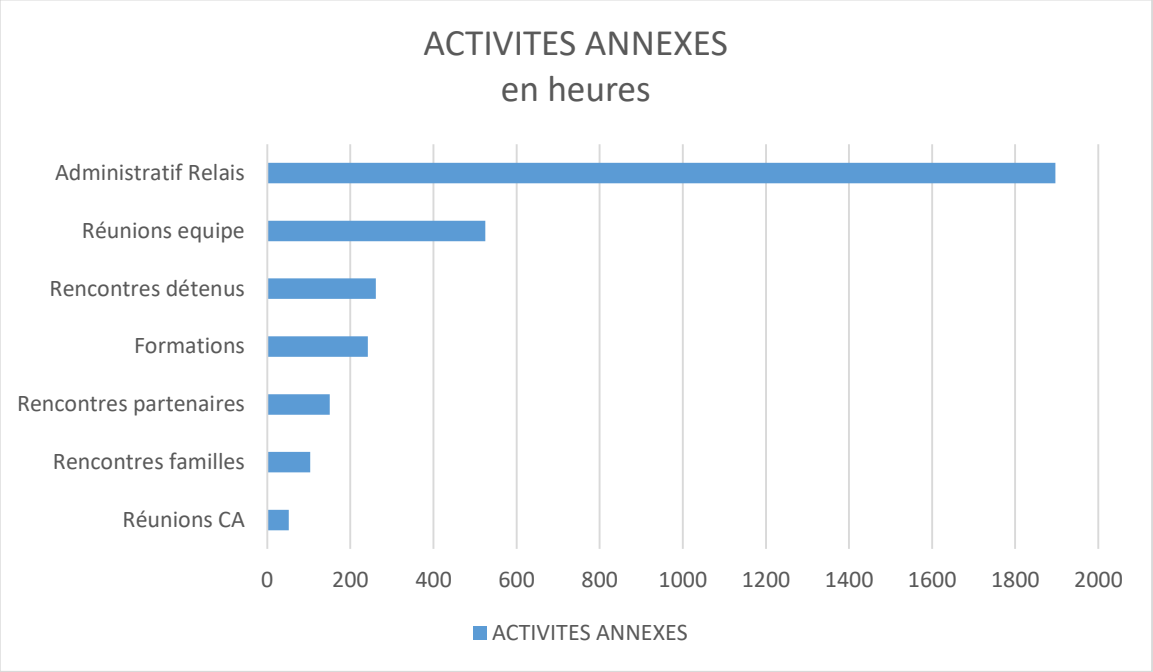

TEMPS DE RENCONTRES – MANIFESTATIONS - FORMATIONS 2018

En 2018, nous avons notamment participé :

- Aux réunions du REAAP 76 et l'UDAF (Chantier Parentalité)
- A la journée « Violences Intrafamiliales des mécanismes méconnus » du 27 septembre 2018
- A la journée organisée par la Fédération des Relais Enfants-Parents à l'UNESCO « L'impact de l'incarcération sur les relations enfants parents ».
- A la formation organisée par la CAF 76 et l'UDAF « Pour et avec les parents, co-construire des projets »
- Aux formations sur le prélèvement à la source et sur le RGPD organisées par le Département de Seine-Maritime.
- Aux rencontres organisées par « Associations et Territoires » sur les thèmes « Le printemps des associations » et « Europe, les associations prennent la parole ».
- A la journée des sites qualifiants organisée par l'IRTS de Canteleu.

Nous avons proposé aux bénévoles une formation en interne sur les violences conjugales animée par Nelly MESDARI, Psychologue.

Isabelle CARPENTIER, directrice a suivi la première année du DU2 de Médiateur à l'Université Catholique de Paris. Cette formation, qui sera poursuivie sur une année encore pour obtenir le DU2 de Médiateur, est suivie dans le cadre du projet d'ouverture d'un espace-rencontres dédié au milieu carcéral à l'horizon 2020.

Nous sommes intervenus au Collège d'Auffay auprès des élèves puis des enseignants et du personnel de direction.

L'inauguration de nos nouveaux locaux a été l'occasion d'une journée « Portes ouvertes », le 12 juin et d'un moment de convivialité pour l'ensemble de l'équipe du Relais.

STAGIAIRES

Nous avons accueilli 4 stagiaires au sein de notre association en 2018 qui ont participé activement aux actions du Relais pour un total de plus de 800 heures.

COMMUNICATION

En cette année 2018, un article a été publié dans le journal INTERmédiés (revue de la médiation et de tous les modes alternatifs de gestion des conflits) numéro 4 de novembre 2018.
Article intitulé « Prison : garder le lien entre parents et enfants, une nécessité ».

La mise en ligne de notre nouveau site internet rattaché à notre page Facebook permet aux familles, aux partenaires et aux bénévoles de trouver les informations utiles concernant le fonctionnement de l'association.

SUIVI ET EVALUATION DE NOTRE ACTION

- Réunions régulières avec les acteurs du relais /SPIP/ Direction pénitentiaire
- Réunions d'équipes mensuelles en interne
- Réunions d'analyses de pratiques
- Bilans auprès des bénéficiaires (enfants/familles/détenus) pour connaitre le degré de satisfaction de notre action
- Au niveau suivi quantitatif :
    - ✓ Tableau récapitulatif des demandes d'intervention permettant de suivre leur évolution.
    - ✓ Suivi du nombre d'entretiens Détenu/Famille/enfant réalisés.
    - ✓ Quantification des accompagnements et des présences aux ateliers, etc. …

ORIENTATIONS 2019

- Développer le suivi des situations accompagnées par les bénévoles du Relais au moyen de rencontres plus régulières avec les détenus et les familles.
- Organisation d'un moment festif autour du numérique dans le cadre de la semaine de la Parentalité de la CAF 27.
- Travail avec la nouvelle direction du SPIP de Val de Reuil pour la mise en place des actions « groupe de parole » et « information-échange ».
- Mise en place des parloirs Week-end dans la salle aménagée au Centre de Détention de Val de Reuil.
- Développement du partenariat avec l'association Emergence dans le cadre des placements extérieurs.
- Travail autour du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données).
- Poursuite du travail sur la création d'un Projet Associatif.
- Mise en conformité des contrats de travail de l'équipe de salariés du Relais suite à l'annualisation du temps de travail permettant une meilleure adaptation aux contraintes horaires liés aux temps partiels, à l'étendue de notre territoire d'intervention et à l'existence de deux équipes basées à Rouen et au Havre.

Et toujours :

- Poursuite de l'ensemble de nos actions de fond sur les différents établissements pénitentiaires
- Maintenir la qualité de notre action tant au niveau de l'enfant, des familles que du détenu.
- Poursuivre le travail avec les différents acteurs notamment la direction pénitentiaire, les travailleurs sociaux des SPIP et services sociaux afin que chacun garde en mémoire l'intérêt de l'enfant.

Témoignages…

Extrait d'un des courriers adressés au Relais par les détenus :
« …Vous souhaitant de joyeuses fêtes de fin d'année, je vous remercie de votre soutien et de votre service que vous donnez aux parents détenus… »

Courrier adressé à la coordinatrice du SPIP à propos du projet « Conte » :
« Bonjour Madame,
Cette lettre pour vous remercier de tout ce que vous avez pu faire pour nous.
Cette journée était la plus belle que j'ai passé en détention.
Je remercie votre collègue du Relais Enfants-Parents et tous les bénévoles.
Je n'oublierai jamais ce que vous avez fait, merci encore et encore ».

Témoignage d'un ancien détenu accompagné par le Relais aujourd'hui sorti de détention :

« Par la présente, je viens témoigner de l'importance de l'association Relais Enfants Parents. En effet, j'ai été détenu durant plus de 11 années et le ''REP'' a pris en charge l'accompagnement de mon fils pendant cette longue période. Aujourd'hui j'ai été libéré et j'ai une totale conscience que le soutien, la présence du REP, de ses bénévoles a été une richesse pour mon enfant et moi.

Le relais c'est plusieurs actions qui permettent de conserver des liens avec son enfant durant l'incarcération, ou pour certains de tout simplement d'en créer !
Il y a des ateliers qui permettent au parent détenu de confectionner divers objets de ses propres mains, des cadeaux personnalisés pour son enfant, autant de petites attentions qui lui montrent que même enfermé on pense à lui, on prépare exprès pour lui des choses en attendant de le voir.
Ces objets peuvent paraîtres obsolètes pour quiconque dans notre société de consommation, pourtant ils ont beaucoup de valeur ; pour l'enfant car il reçoit cela comme preuve d'amour qui perdure malgré la séparation mais aussi pour le parent qui démontre sa capacité de faire quelque chose de ses mains et de reprendre un peu de confiance dans sa parentalité.
Aujourd'hui mon fils a encore beaucoup de ses petits présents du passé, comme autant de trésors. Beaucoup de jouets ont été cassés, donnés, mais les objets du relais ont connu une attention particulière et je les retrouve chez moi de longues années après et ils servent parfois de lien, de support à des discussions sur cette partie de nos vies.

Le relais c'est des rencontres médiatisées lors des visites. C'est d'une importance CAPITALE ! Une pièce spéciale pour les enfants, colorée, décorée, avec des jeux, des tapis... c'est pour l'enfant tellement plus rassurant, plus convivial, plus humain qu'un simple box de parloir ; cela peut aider à ''dédramatiser'' le lieu gris et froid de la prison. Ce temps de rencontre permet à l'enfant et au parent d'être vraiment ensemble, sans autre membre de la famille, et donc de vraiment pouvoir se consacrer à son enfant, de n'être là que pour lui et que lui reçoive toute l'attention dont il a besoin, dont il peut manquer durant les semaines ou parfois les mois sans aucun lien.
Mais ce n'est pas tout ; les bénévoles qui accompagnent nos enfants sont à leur écoute, sont attentifs à leurs ressentis, leurs émotions, ils font le lien entre eux et nous parents incarcérés. Ils peuvent aussi nous aider à exprimer, à expliquer ce qu'est l'incarcération surtout au début de celle-ci en maison d'arrêt, à trouver les mots sur les maux. C'est aussi eux qui gèrent les premières minutes de l'après parloir lorsque les départs ont été déchirants, eux qui trouvent les paroles d'apaisement quand c'est

nécessaire...
Personnellement je peux aujourd'hui évoquer avec mon fils ces relais passés, et nous en avons de très bons souvenirs, car oui tels qu'ils sont organisés ils nous permettent de vivre un bon moment, comme dans une bulle éphémère en dehors de la détention.
Sans l'association du REP les visites de mon fils auraient certainement été moins positives et aujourd'hui lui et moi n'aurions pas notre bonne relation actuelle.
Enfin le relais peut aussi nous permettre de conserver notre place dans l'éducation de notre enfant en faisant le lien avec les établissements scolaires fréquentés par celui-ci.
Être incarcéré, être coupable d'un crime ou d'un délit, être condamné ne doit en aucun cas remettre en cause son rôle de parent.
Il est évident que l'incarcération ne permet pas de continuer d'être là pour les devoirs, suivre les leçons, les cahiers ; mais pour conserver sa mission parentale d'éducation avoir les copies des carnets de notes est important et c'est souvent compliqué de les obtenir.
Personnellement, mes courriers aux différents directeurs d'écoles sont restés sans réponse et ce n'est que l'intervention du REP chaque année qui m'a permis d'obtenir en temps et en heure les bulletins trimestriels. Commenter des notations avec plusieurs semaines de retard diminue le sens et la portée éducative de la parole parentale, grâce à l'intervention du REP je pouvais démontrer à mon fils que je m'intéressais à ce qu'il faisait, que même enfermé je gardais un œil sur ses résultats scolaires et ainsi les débriefer avec lui comme un parent ''normal''.
Pour mon cas personnel le REP a même organisé des permissions, avec le service SPIP, et m'a pris en charge afin d'être reçu par les équipes pédagogiques des établissements fréquentés par mon fils lorsque cela était nécessaire, ou pour participer à son orientation.
Par ce témoignage je souhaite faire comprendre qu'il est important pour le père incarcéré, qui le souhaite, de rester présent dans la scolarité de son enfant. Pour garder sa place de père.
Mais c'est aussi très important pour l'enfant lui-même, pour qu'il ressente que malgré l'absence physique, son parent demeure investi et intéressé par les étapes de sa vie... cela même à distance !

Par définition une condamnation a un début et une fin, et aider un parent à conserver un lien, une possibilité de suivre la scolarité de son enfant en détention a un impact évident sur la période d'incarcération mais cela a également un impact sur l'après détention, je le constate aujourd'hui puisque cela a facilité ma réintégration dans un foyer commun, afin que chacun retrouve sa place dans une relation familiale quotidienne qui a déjà été fort éprouvée.
Avec l'accompagnement du REP, le retour d'un parent sortant de prison est plus préparé, anticipé, et donc mieux vécu que la séparation, souvent brutale, lorsque l'incarcération avait bouleversée la vie d'un enfant.

J'espère que mon témoignage aidera à la prise de conscience de l'importance de l'association du Relais Enfants Parents, pour aider des parents.... , mais surtout des enfants, à mieux appréhender une période d'incarcération, parfois longue, qui par des visites régulières au parent incarcéré ou par un suivi scolaire peut être un minimum allégée.

Veuillez agréer, madame, monsieur, mes plus sincères remerciements pour le fait de vous intéresser au sort des enfants des personnes détenues, qui sont victimes malgré elles de nos dérives d'adultes. »